

Pour un projet de territoire partagé, concertons !

La révision du schéma de cohérence territoriale se déroule dans un cadre de concertation continue. Tout au long de son élaboration habitants, associations, acteurs locaux... sont associés afin de contribuer à un projet construit collectivement.

Comment concertons-nous ?

→ Des rencontres de proximité sur les marchés

- Informer et sensibiliser les citoyens sur le SCoT et la démarche de révision
- Répondre aux questions posées par les habitants
- Recueillir un premier regard des citoyens sur la singularité du territoire et les enjeux prioritaires de demain

→ Un questionnaire pour tous

- Recueillir les avis

→ Des ateliers territoriaux

- Partager les grands enjeux locaux
- Eclairer le public par des focus thématiques
- Faire converger les participants vers des priorités d'orientation

→ Des réunions publiques

- Partager le cap et les orientations stratégiques du PAS
- Rassembler les acteurs et les citoyens engagés autour du projet de SCoT

→ Des fiches thématiques

- Informer et accompagner dans la compréhension du SCoT

→ Des registres de concertation à disposition en commune et en ligne

i Les études en cours



Trame verte, bleue et brune -
Biotope
Phase de terrain



Document d'aménagement
artisanal, commercial et
logistique - Lestoux et Associés
*1er temps d'échanges lors de la
restitution de juin*



Diagnostic agricole - SM SCoT
convention avec la CCMAV
*Étude statistique des données
nationales réalisée
Enquête auprès des
agriculteurs entre octobre et
décembre 2025*



Evaluation environnementale et
état initial de l'environnement -
Ectare
*Premières livraison technique
de l'EIE et du diagnostic santé*



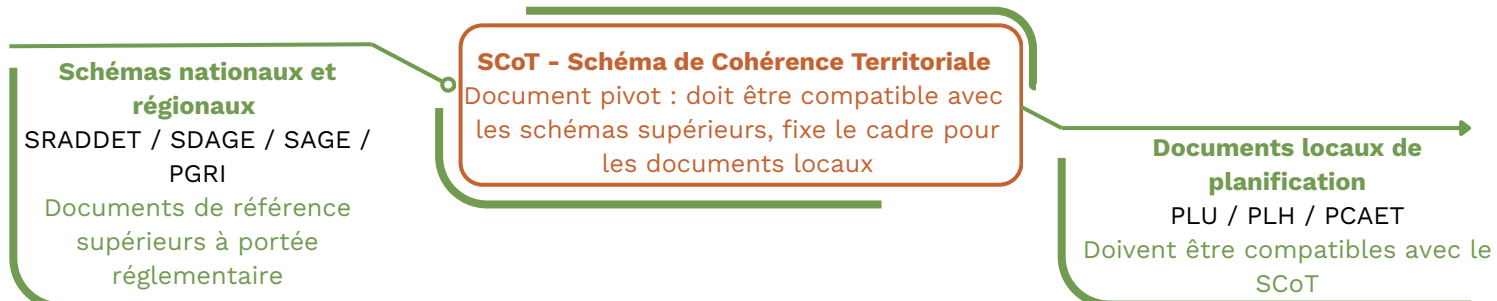
Concertation - Ethics Group
*Interventions lors des marchés
en octobre et novembre 2025*





Le SCoT au coeur de la planification territoriale

Le SCoT occupe une position centrale dans la planification territoriale. Il constitue une référence réglementaire qui organise la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les politiques nationales et régionales.



Le Zoom

La modification du SRADET est adoptée

La modification n°1 du SRADET a été adoptée le 12 juin 2025.

Cette modification développe de nouvelles dispositions en matière d'aménagement du territoire qui concernent :

- la sobriété foncière,
- les déchets et l'économie circulaire,
- la logistique,
- la stratégie aéroportuaire.

Elle introduit notamment une territorialisation "du zéro artificialisation nette" (ZAN), qui sera ensuite déclinée dans les documents d'urbanisme locaux tels que les SCoT et les PLU. L'objectif est de permettre une mise en oeuvre progressive et équitable du ZAN, en répartissant les efforts de réduction de l'artificialisation des sols entre les territoires.

A l'échelle régionale, le taux d'effort moyen est de 56,7%. Pour le SCoT du Grand Albigeois, ce taux d'effort est fixé à 55,9%.

Retour sur...

Les commissions

En parallèle de travaux conduits par le comité de pilotage, les commissions approfondissent les différentes thématiques que le Schéma de Cohérence Territoriale doit traiter.

La commission économie réunie en juin a permis d'échanger autour des défis du commerce de demain.

La commission habitat et cadre de vie a, quant à elle, partagé les définitions des différentes typologies urbaines.



l'Agenda du SCoT

- ✓ 1 octobre : Comité de pilotage
- ✓ 7 octobre : Commission agriculture
- ✓ 22 octobre : Comité de pilotage
- ✓ 25 novembre : Séminaire Pré-PAS
- ✓ 11 décembre : Comité de pilotage

